



Lille le 8 juillet 2023.

SECTION COURSE

Chers adhérentes et adhérents, nous espérons que vous vous portez bien, ainsi que l'ensemble de vos proches. La nouvelle saison commence en espérant qu'elle ne sera pas entachée par des nouvelles mesures sanitaires, que nous pourrons enfin nous retrouver sur les courses et les événements du club (barbecues avec le CE,).

La nouvelle saison 2023-2024 commence le 01 septembre 2023.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion qui sert également de demande de licence Compétition FFA et Entreprise FFA.

Sur ce bulletin, il faudra préciser le nom du comité d'entreprise auquel tu appartiens.

Chaque licencié reçoit sa licence par voie électronique, c'est pourquoi il est obligatoire pour l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence **de fournir une adresse courriel fiable et LISIBLE.** (de préférence en MAJUSCULE)

La licence Athlé Entreprise autorise uniquement les championnats de France Entreprise et toutes les courses hors stade : course sur route, cross-country, trail, course nature.

L'adhésion seule coûte :

45€ pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Entreprise FFA coûte :

65 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Compétition FFA coûte :

105€ pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF
125€ pour les autres adhérents.

chèque à l'ordre de Courir Ensemble.

Joindre à l'inscription **l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois au moment du renouvellement de la licence.** (N'oubliez pas de faire des photocopies car il est envoyé à la ligue).

Inscription à envoyer : (accompagnée du chèque et du certificat médical)

par la poste
Pascal Rousseau
9b rue victor hugo 59252
Marquette en ostrevant

Pascalrousseau1@free.fr

Pour les inscriptions course :

jc.druart@wanadoo.fr

Pour les non licenciés il faut obligatoirement un certificat médical de non contre- indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied **en compétition** de moins d'un an à la date de la course, que j'envoie avec le bulletin collectif d'inscription.

Il faut donc m'envoyer un nombre suffisant de copies de certificats médicaux.

Merci de respecter les dates limite d'inscriptions notées sur le calendrier des courses ciblées.

Les coureurs peuvent participer aux marches.

Le site internet : <http://www.courensemble.com>

L'équipe de Courir Ensemble